



Pôle Arrêtés

23/AR116

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 31 AOUT 2023

23/AR116 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 23/AR49 du 03 mai 2023 portant délégation de fonctions à Madame Marcelle GHERARDI, 20^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Accueil et Citoyenneté, Structures Municipales de Quartiers, Logistique, Elections – Recensement, Secteurs 9 et 10 (Mourillon / Serinette) et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Madame Marcelle GHERARDI, 20^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 04 septembre 2023 au 08 septembre 2023 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 04 septembre 2023 au 08 septembre 2023 inclus, et sera habilitée pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- ACCUEIL ET CITOYENNETE
- STRUCTURES MUNICIPALES DE QUARTIERS
- LOGISTIQUE
- ELECTIONS - RECENSEMENT
- SECTEURS 9 ET 10 (MOURILLON / SERINETTE)

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,

- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Citoyenneté » :

- les autorisations de fermeture de cercueils,

Dans le cadre du domaine « Logistique » :

- les propositions de Budget (BP, BS),
- les demandes de mobilité,
- les rapports de présentation d'évolution d'organisation CT,
- les fiches de poste,
- les demandes d'exonération de la Ville pour une infraction au Code de la Route.

Dans le cadre du domaine « Elections » :

- les arrêtés relatifs à l'organisation des Elections,
- les correspondances diverses, et entre autres, celles relatives :
 - à la révision des listes électorales (Administrations, Tribunal de Grande Instance, Commission de Révision, INSEE, etc...),
 - aux opérations de révision et d'organisation des élections professionnelles,

Dans le cadre du domaine « Recensement » :

- les arrêtés relatifs au Recensement,
- les correspondances diverses, et entre autres, celles relatives :
 - à l'organisation du recensement de la population de la Commune : courriers à la population relatif au recensement et états de paiement du personnel chargé du recensement,
 - aux listes communales de recensement et les avis d'inscriptions au Service National.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire et Madame Marcelle GHERARDI, 20^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 25 août 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer

lmc1220254



Identifiant FAST : ASCL_1_2023-08-31T09-27-10.00 (MI247220008)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230825-lmc1220254-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR117 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A M
GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES ARCHES
ET ACCORDS-CADRES
Date de décision : 25/08/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99_AR-083-218301372-20230825-
lmc1220254-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé	Date 31/08/23 à 09:27	Par <u>MANA ID Sophie</u>
Transmis	Date 31/08/23 à 09:27	Par <u>MANA ID Sophie</u>
Accusé de réception	Date 31/08/23 à 09:33	